



Chers Roséens,

Même si la période estivale s'est terminée sans nous avoir vraiment offert ses plus beaux rayons de soleil, j'espère que ces moments de vacances vous auront apporté suffisamment de repos pour entamer la rentrée sereinement.

La rentrée scolaire s'est déroulée dans la sérénité. Je tiens à remercier les enseignantes et le personnel du SIVOS pour leur engagement vis-à-vis de nos enfants.

Notre projet d'enfouissement des réseaux rue de

Boinvilliers et chemin de la Maladrerie, a été mené à bien malgré quelques imprévus et retards inévitables compte tenu de l'envergure des travaux. Nous espérons que, malgré les désagréments occasionnés, les riverains et les usagers de la route sauront apprécier l'amélioration de leur cadre de vie.

Depuis quelque temps, la toiture de la mairie montrait de grands signes de faiblesse au point de voir voler de temps en temps des ardoises dans la cour de l'école ou sur la place de la Mairie. Courant octobre nous avons donc commencé des travaux de réfection complète et d'isolation de cette toiture. Désormais, les abords de la mairie et de l'école seront totalement sécurisés et la commune devrait encore réaliser des économies de chauffage.

Nous avons le projet de continuer ces travaux de couverture avec la réparation du toit de notre église, première étape de notre projet de restauration de l'église.

Ces projets ne pourront se réaliser sans le soutien financier de la région et du département. Nous sommes déterminés à continuer d'embellir et d'améliorer notre commune, tout en veillant à gérer notre budget de manière responsable, ce qui nécessite parfois un peu de temps.

Le Conseil municipal et moi-même avons à cœur de travailler en toute transparence. C'est pourquoi nous vous invitons à partager vos idées pour améliorer la vie dans notre village. Vos suggestions sont toujours les bienvenues pour construire ensemble l'avenir de notre commune.

Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter une belle fin d'année.



Le maire,
Bruno Marmain



La vie communale de notre village

Retour du printemps

Pour célébrer le retour du printemps, nos aînés se sont retrouvés le 30 mai au **Restaurant de la Mare aux Clercs** dans une ambiance conviviale et chaleureuse. Ce fut une belle occasion de se réunir et de profiter ensemble d'un agréable repas.



Fête de la St-Jean

Notre fête traditionnelle, qui s'est tenue cette année le samedi 15 juin, a rencontré un vif succès malgré un temps quelque peu capricieux. Nous tenons à exprimer nos sincères remerciements à tous les bénévoles dont

l'aide précieuse est indispensable pour la réussite de cet événement. Grâce à vous, cette soirée a été un véritable moment de partage et de convivialité.

Repas du 14 juillet

Cette année, certains d'entre vous ont eu le plaisir de participer au traditionnel repas du 14 juillet qui a eu lieu à Villette. Ce moment a été l'occasion de célébrer ensemble notre fête nationale autour d'un bon repas dans une ambiance chaleureuse. Merci à tous pour votre présence qui a fait de cet événement un beau souvenir partagé !



La rentrée scolaire à l'école de Rosay

Le 2 septembre dernier, les enfants ont repris le chemin de l'école. En ce jour de rentrée, ils ont été chaleureusement accueillis par leur institutrice, ont retrouvé leurs camarades et ont pris leurs marques dans leur nouvelle classe.

Pour ceux qui déjeunent à la cantine, le personnel de la cantine s'est particulièrement mobilisé pour rassurer les nouveaux élèves et permettre à tous de déjeuner dans les meilleures conditions.

Quelques chiffres : l'école de Rosay dispose de deux salles de classe qui accueillent les élèves de CE1, CM1 et CM2, soit un total de **44 enfants âgés de 7 ans et de 9 à 10 ans.**

Quant à **la cantine, elle accueille 90 enfants, ce qui nous oblige à organiser deux services.** Le car achemine à Rosay les enfants fréquentant les écoles de Villette et de Boinvilliers.

La commune de Rosay fait partie du SIVOS, le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire, créé en 2000 pour mettre en commun les moyens de quatre communes (Boinvilliers, Flacourt, Rosay et Villette) pour l'organisation de la vie scolaire.

Les enfants âgés de **3 à 5 ans** fréquentent l'école maternelle située à Villette. Les enfants âgés de **6 ans et 8 ans** fréquentent l'école de Boinvilliers en cours préparatoire pour les premiers et en CE2 pour les seconds. La répartition des enfants entre les écoles de Rosay et Boinvilliers se fait en début de chaque année scolaire suivant les effectifs par classe.

Nous souhaitons à tous les enfants ainsi qu'à leurs professeurs et accompagnants, une excellente année scolaire.



URBANISME

TRAVAUX : PERMIS DE CONSTRUIRE OU DÉCLARATION PRÉALABLE ?

Dans la majorité des cas, **la déclaration préalable de travaux** est le document requis pour la réalisation d'une extension allant de 5 à 40 m².

Les travaux d'ampleur au-delà de 40 m², qu'importe leur nature, sont soumis à l'obtention d'un **permis de construire**. Par ailleurs, dans la mesure où la commune est en site inscrit, toute nouvelle construction ou modification visible de l'extérieur est soumise à l'autorisation des Bâtiments de France. Les démarches pour les deux documents sont à effectuer auprès de la Mairie.

À titre d'exemple, les travaux concernant les piscines, murs ou clôtures, portails, fenêtres, appentis, abris de jardin, serre, garage, etc. sont soumis à une **déclaration préalable**. À Rosay, les prescriptions peuvent varier suivant la zone où est située votre habitation. En conséquence et afin d'éviter toute erreur, il est important de contacter la Mairie pour connaître précisément vos obligations.

AGENDA

11 NOVEMBRE : commémoration de la fin de la première guerre mondiale

29 NOVEMBRE : soirée Beaujolais Nouveau

15 DÉCEMBRE : fête de Noël des enfants

Des nouvelles concrètes

« *Le respect de ces règles de respect mutuel devrait permettre d'améliorer notre environnement et de préserver l'harmonie de notre village, dans l'intérêt de tous.* »

Sécurité



Nous constatons fréquemment que les panneaux de signalisation, en particulier ceux indiquant les limitations de vitesse, les arrêts obligatoires (STOP), et parfois les sens interdits, ne sont pas toujours respectés sur la commune de Rosay. Nous vous rappelons que la zone du « Bas Rosay » est limitée à 30 km/h.

Un accident peut survenir rapidement et gardons à l'esprit que nos enfants et nos aînés sont les plus exposés aux risques. Soyons vigilants et faisons preuve de responsabilité.

Nuisances sonores

Nous rappelons qu'en application de l'arrêté préfectoral n°08-038 du 25 mars 2008, les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage tels que les souffleurs de feuilles, tronçonneuses, perceuses, etc. ne peuvent être effectués que :

- **Les jours ouvrables :**
de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30.
- **Les samedis :**
de 9h à 12h et de 15h à 19h
- **Les dimanches et jours fériés :**
de 10h à 12h.

Environnement

C'est la saison de tailler vos haies !



Évitons les dangers occasionnés par une végétation trop dense, envahissant les fils électriques, téléphoniques, et cela avant l'hiver !

Nous rappelons que les propriétaires sont dans l'obligation d'élaguer leurs arbres dès lors qu'ils longent les voies publiques et privées. Les branchages doivent être enlevés et les caniveaux balayés après les travaux d'élagage.



Nos amis les chiens

Nous aimons tous nos compagnons à quatre pattes. Toutefois, ils seront encore plus appréciés par nos voisins si leur comportement respecte la tranquillité du voisinage. Conformément à l'article 1385 du Code civil, le propriétaire d'un animal est responsable des dommages causés par celui-ci, y compris les nuisances sonores comme les aboiements intempestifs.

Nous vous rappelons également que la divagation des chiens est interdite : **ils doivent être tenus en laisse** dans les rues du village. De plus, l'accès au pré est strictement interdit aux chiens, et celui-ci ne doit en aucun cas être utilisé comme une aire de déjections canines, en particulier dans l'aire de jeux pour enfants...

Enfin, la loi oblige les propriétaires de chiens à ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique, sous peine d'une contravention de 2^e classe (35€).

VOIRIE

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX

Les travaux d'enfouissement des réseaux aériens (électricité BT + télécommunication + éclairage public), rue de Boinvilliers et chemin de la Maladrerie, confiés au groupement d'entreprises Vialum/ZL TP, se déroulent dans de bonnes conditions et seront entièrement terminés fin octobre/début novembre 2024.

Une nouvelle intervention aura lieu dans les prochaines semaines pour la suppression et l'enlèvement des anciens poteaux supportant les câbles aériens. Ces premiers travaux d'enfouissement des réseaux visent à améliorer, non seulement, l'esthétique du village en supprimant les supports et câbles aériens, mais également la pérennité et le fonctionnement de ces infrastructures qui ne seront plus soumis aux intempéries. De plus, la circulation des piétons en sera facilitée : moins de poteaux, c'est plus d'espace pour les déplacements à pied !

Nous regrettons les nuisances occasionnées par ces travaux auprès des riverains et les usagers de ces voies de circulation, plus spécifiquement le transport scolaire et nous vous remercions pour votre compréhension.



INFORMATIONS PRATIQUES

COLLECTES DES DÉCHETS VÉGÉTAUX

Jusqu'au 9 décembre 2024
Reprise début avril 2025

Quels sont les déchets admis comme déchets végétaux ?

Ce sont les déchets issus du jardin : tontes, feuilles, fleurs, brindilles. Ne pas mettre de terre, cailloux, sable, plastique dans les bacs.



Rappel sur les jours de collecte

Lundi : ordures ménagères
Jeudi : emballages

Concernant les voies étroites desservies par une mini-benne (rue du Bocquet, rue de Saint-Corentin, rue des Jardins), les jours de collecte sont : **Ordures ménagères** : le jeudi. Emballages : le mercredi - **Déchets verts** : le lundi jusqu'au 9 décembre 2024.

Encombrants

Uniquement sur rendez vous au 01 34 86 65 49 ou sur le site du SIEED www.sieed.fr
contact@sieed.fr

APA

L'APA est une allocation destinée aux personnes âgées qui ont besoin d'aide pour accomplir les actes essentiels de la vie quotidienne.

Il y a deux APA différentes :

- **l'APA à domicile** aide à payer les dépenses nécessaires pour rester vivre à domicile malgré la perte d'autonomie ;
 - **l'APA en établissement** aide à payer une partie du tarif dépendance en EHPAD
- Pour bénéficier de l'APA, il faut :
- être âgé de 60 ans ou plus,
 - résider en France de façon stable et régulière,
 - être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un degré de perte d'autonomie évalué comme relevant du GIR 1, 2, 3 ou 4 par une équipe de professionnels du conseil départemental.

Le montant d'APA attribué dépend du niveau de revenus. Au-delà d'un certain niveau de revenus, une partie des dépenses restera à la charge du bénéficiaire.

Les dossiers de demande de l'APA sont à retirer en Mairie.



CONSEIL MUNICIPAL

Le maire : M. Bruno MARMIN – **Les adjoints et conseillers délégués** :

M. Vincent PFLIEGER, M^{me} Michèle LEE, M. Christophe PERREL, M. Philippe BOTHOREL, M. Jean-Pierre BILARD.

Les conseillers : M^{me} Alexandra BOY, M^{me} Nordlinde DENIS, M. Frédéric FERRY, M. Frédéric FERON, M^{me} Françoise MOUSSET.

Les horaires d'ouverture au public de la Mairie changent à compter du 1^{er} octobre 2024 :

Mardi : 14 à 16 h – Mercredi de 10h à 14h – Fermeture au public le jeudi

Samedi de 9h à 11h : permanence des élus

Tél. 01 34 76 31 05 - mairie.rosay@wanadoo.fr

Vous pouvez également être reçu(e) par un membre de la municipalité sur rendez-vous.

Journal d'informations municipales édité par la mairie de Rosay - 49, boulevard de l'Europe 78790 Rosay

Directeur de la publication : Bruno Marmin - Rédactrice en chef : Michèle Lee - Comité de rédaction : Bruno Marmin, Vincent Pflieger

Photos : © Rosay - © A2G Com - © Anne-Gabrielle Gatto - © Divers - AdobeStock.com

Dépôt légal : Octobre 2024 - Tirage : 250 exemplaires - Création, conception, réalisation : agence A2G Com

Imprimé sur du papier FSC dans une imprimerie certifiée Imprim'Vert.

CARNET

Décès

Nelson MOREIRA	5/4/2024
Pierre BOSCHUNG	25/5/2024
Jean-Charles HERVÉ	6/10/2024



PASS+



Le Pass+ offre deux avantages aux jeunes Yvelinois éligibles

- Pour tous les collégiens scolarisés ou domiciliés dans les Yvelines, bénéficiez d'une **aide financière de 80 à 100 euros** pour pratiquer des activités culturelles et sportives auprès de 3 000 organismes yvelinois référencés en ligne :

www.passplus.fr

- Une offre de bons plans (tarifs réduits, jeux-concours...) proposés par ces mêmes organismes à retrouver également en ligne.

Comment en profiter ?

1 / Créez votre compte Pass+ représentant légal. Il vous permettra de gérer le profil de vos enfants jusqu'à leur majorité.

2 / Ajoutez ensuite le profil d'un ou plusieurs enfants sur votre espace.

3/ Recevez la carte de votre enfant pour profiter des services Pass+

Pour l'année scolaire 2024-2025 :

Les jeunes âgés de 15 à 18 ans scolarisés ou domiciliés dans les Yvelines ne sont plus éligibles au Pass + mais ils peuvent bénéficier :

- du dispositif régional **LABAZ**, l'appli bons plans de la Région pour les jeunes de 15 à 25 ans ;
- ou des autres dispositifs gouvernementaux (Pass'Sport, pass Culture).

Parlons de nos jeunes

Le maire et le conseil municipal souhaitent mettre à l'honneur des jeunes Roséens de moins de 30 ans qui, par leur détermination, leur engagement et leur parcours exceptionnel, se démarquent dans leur domaine. Si vous pensez correspondre à ce profil ou connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, nous vous invitons à contacter la mairie.

Ensemble, célébrons le talent et la réussite de notre jeunesse !